



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin de la susdite municipalité,
(Directrice générale/greffière-trésorière)

Que, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra le lundi, 9 mars 2026, à compter de 19 h, à la salle Optimiste de l'aréna de St-Côme-Linière, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION MINEURE — 2042, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY – LOT 3 747 567

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'un garage en partie en cours avant alors que le règlement de zonage no 148-06, article 4.2, stipule que la marge avant d'un garage est celle du bâtiment principal.

Identification du site concerné

Lot 3 747 567 cadastre du Québec,

DÉROGATION MINEURE — 1971, RANG ST-JOSEPH — LOT 6 530 155

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'une résidence avec un angle de 90° au rang St-Joseph alors que le règlement de zonage no 148-06, article 2.7, stipule qu'à l'exception d'une implantation sur un terrain riverain, la façade d'un bâtiment doit être parallèle à la rue (face à la rue).

Identification du site concerné

Lot 6 530 155 cadastre du Québec,

DÉROGATION MINEURE — 853, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY — LOT 3 746 602

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une ferme laitière avec une distance séparatrice de 39 mètres au lieu de 64.10 mètres à la suite du calcul des unités animales (U.A.) tel que le stipule notre règlement de zonage 148-06, article 6.8.2.

Identification du site concerné

Lot 3 746 602 cadastre du Québec,

DÉROGATION MINEURE — 2111, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY — LOT 5 641 240

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une ferme laitière avec une distance séparatrice de 115 mètres au lieu de 141.8 mètres à la suite du calcul des unités animales (U.A.) tel que le stipule notre règlement de zonage 148-06, article 6.8.2.

Identification du site concerné

Lot 5 641 240 cadastre du Québec,

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement aux demandes ci-haut décrites.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 18^e jour du mois de février 2026.



Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidente à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 18^e jour du mois de février 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de février 2026.



Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière